



Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE

Correspondant : M AZEROT Bruno Nestor, Président de CAP Nord Martinique, 39, lot La Marie, 97225 LE MARIGOT. Courriel : marches.publics@capnordmartinique.fr. Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :

Numéro de la consultation : 2022/044/PI Programmation et études connexes de la ZAC de Petite Lézarde au Gros-Morne pour la réalisation d'une Zone d'Activités Economiques (ZAE).

Mots descripteurs :

Etude.

Code NUTS :

FRY2.

L'avis implique :

Un marché public.

Prestations divisées en lots :

Oui.

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature :

Français.

Unité monétaire utilisée :

l'euro.

Conditions de participation :

La prestation est réservée à une profession particulière :

Non.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :

Non

Candidats :

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier :

Non.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres :

09-09-2022 (12:00)

Délai de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

2022/044/PI.

Renseignements complémentaires :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Les candidats se présentent dans les conditions suivantes : Numéro de la consultation : 2022/044/PI

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

La candidature est présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME). La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Date d'envoi du présent avis à la publication :

30/06/2022

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Adresse internet : <http://marches-securises.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Fort-de-France. 12, Rue Du Citronnier, Lieu dit Plateau Fofu CS 17103, 97271 SCHOELCHER

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé

après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot No : 01 - .

Mots descripteurs : Etude.

[Programmation]

Lot No : 02 - .

Mots descripteurs : Etude.

[Autorisation environnementale]

Lot No : 03 - .

Mots descripteurs : Etude.

[Etude de marché et bilans financiers et fiscaux]

Fait au MARIGOT, le

30 JUIN 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

